

2LR / Lamyline Reflex Fiche d'évaluation des membres du groupe Juriformation MARS 2009

MEMBRES DU GROUPE

Delphine Abado (Latham & Watkins)
Olivier Anceschi (Groupe SVP)
Emmanuel Barthe (Proskauer)
Jean Gasnault (Gide Loyrette Nouel)
Françoise Gruet (BNP Paribas)
Aline Zucco (Ordre des avocats de Paris).

CONTENU

La base contient le texte intégral de :

- tous les Lamy papier, dont la plupart depuis 1997,
- toutes les revues Lamy depuis 12 ans, à partir de l'onglet "Rechercher",
- tous les formulaires,
- des ouvrages de la collection Liaisons.

Elle contient aussi un fonds de sources officielles très riche, décrit ci-dessous.
Le texte intégral est complété de liens hypertexte, vers la législation et la jurisprudence citées.

POINTS FORTS

Lamyline Reflex est une plateforme en ligne qui présente pour avantage certain un fonds de sources officielles très riche, et d'une grande antériorité, tant pour la jurisprudence que pour les textes, toujours accessible en texte intégral.

Ainsi par exemple :

- Cour de cassation (hors criminelle) remontant à 1959,
- Jurisprudence européenne depuis l'origine (1954 pour la CJCE)
- Série de Bulletins Officiels accessibles en texte intégral sans équivalent,
- Textes des autorités administratives indépendantes, en général depuis leur origine
- JORF et JOUE (...)

Autre avantage, notamment face à la concurrence : la possibilité de choisir des groupes de bases, et donc de moduler le coût selon les besoins et les moyens du client.

Le moteur de recherche est performant même s'il ne peut être pleinement exploité que par des utilisateurs avancés.

POINTS FAIBLES

Malheureusement ces qualités restent desservies par une **navigation peu aisée pour la consultation des ouvrages** de l'éditeur. Lamy tend cependant à mettre en place de réelles améliorations.

Néanmoins, plusieurs points faibles demeurent. Ainsi, il serait appréciable de :

- faciliter la recherche : étendre l'utilisation des boutons d'aide à la saisie des écrans de recherche de sources officielles (jurisprudence, code) à tous les écrans de recherche, citer des exemples sous les champs éventuellement,
- harmoniser l'antériorité des revues entre les onglets "Lire" et "Rechercher", puisque l'antériorité remonte à environ 2006 dans l'onglet "Lire" et à 2000 pour la plupart des revues à partir de l'onglet "Rechercher" (1990 pour le Droit maritime français) ; ou, au moins bien informer l'utilisateur de cette différence,
- informer sur le contenu : en indiquant précisément et en contexte la période couverte pour chaque fonds interrogé. Ce point a cependant été largement amélioré en juin 2006, mais pourrait être encore amélioré,
- rendre l'impression paramétrable et de meilleure qualité. Une option, au format PDF, permet d'imprimer des sections ou un extrait d'ouvrage, mais il serait bien de l'améliorer encore. Les caractères spéciaux, principalement les apostrophes, sortent parfois mal à l'impression,
- permettre une navigation linéaire dans les ouvrages de façon à satisfaire aux habitudes de lecture des utilisateurs, et indiquer précisément les dates de mise à jour,
- respecter les délais de mises à jour annoncés, en ce qui concerne notamment, les bulletins d'actualités des ouvrages et l'intégration des revues,
- rendre l'aide plus accessible et plus explicite, en ajoutant des aides contextuelles pour chaque écran de recherche par exemple,
- rendre les offres et la tarification plus claires : la façon dont les différentes bases sont groupées et leur tarification demeure un objet d'étonnement.

Notons que la nouvelle version, attendue depuis longtemps et finalement en ligne, n'a réglé qu'en partie certains points faibles ; notamment la navigation plus aisée et l'impression de chapitres entiers.

CONCLUSION

En l'état, il paraît difficile de recommander cette plateforme à des utilisateurs néophytes en recherche d'information, sans un travail conséquent de formation des utilisateurs qui sera nécessaire pour leur permettre de s'approprier l'outil ; et ce d'autant plus sur la partie consultation des ouvrages où la comparaison avec la consultation du papier ne joue pas en faveur de l'électronique.

Pourtant, la richesse et la diversité du fonds documentaire devraient permettre à l'outil de répondre à l'ensemble des besoins en documentation juridique puisqu'il propose jurisprudence, textes officiels (notamment le fonds très complet des BO) et doctrine (attention, le contenu des fonds de commentaires/doctrine, c'est-à-dire " Mes ouvrages ", " Mes revues ", " Mes formulaires ", dépend du type d'abonnement

souscrit) à travers une seule interface, avec un effort pour tisser des liens hypertextes entre les différents documents (ce qui n'est pas toujours le cas des autres portails de ce type). Ainsi, sur un arrêt, la fonction Documents liés permet en quelques clics d'obtenir la liste - et souvent le texte intégral - des paragraphes d'ouvrages et articles de revues l'ayant cité ou commenté. Une fonctionnalité non présente chez la plateforme de LexisNexis.

Dans les grosses structures, intégré à un intranet, il permettra à des utilisateurs éloignés du centre de documentation d'accéder à l'information juridique.

Des points essentiels seront à considérer lors de la négociation d'un abonnement :

- demander des statistiques d'utilisation
- le Centre de Documentation conserve-t-il les ouvrages papier, au risque d'alourdir son budget
- si oui, quelles sont les remises sur le papier
- si non, quel plan de reprise sur incident peut être prévu, l'éditeur s'engage-t-il à fournir des cédéroms d'archives pour toutes les collections (pour les fonds de doctrine comme pour les fonds officiels)
- ne pas lâcher la proie pour l'ombre (ne pas pratiquer l'exclusivité d'un éditeur aux dépens des autres)
- calculer le coût de l'information quel qu'en soit le fournisseur, et appliquer ce principe à tous les acteurs en présence.